



La Coopération des idées

REVUE D'ÉDUCATION SOCIALE

PARAISANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS

Directeur : G. DEHERME



SOMMAIRE :

- G. DEHERME *La Petite et la Grande Industrie.*
RENÉ DE KERALLAIN *La Crise ouvrière et les Assurances patro-
nales.*
PAR TOUS *Revue des Opinions, des Faits et des Idées.*
G. DEHERME *Les Livres qui font penser.*

A nos Lecteurs, à nos Amis



Le Numéro : 0 fr. 25

RÉDACTION ET ADMINISTRATION :

6, Boulevard de la Madeleine, 6

PARIS

CHANGEMENT D'ADRESSE

CHANGEMENT D'ADRESSE

LA

Coopération des Idées

Revue bi-mensuelle d'Education Sociale

ABONNEMENT : un an, France : 4 francs ; Etranger : 6 francs
Collections de la nouvelle série (années 1908, 1909)
5 francs par année

*Adresser toutes les communications concernant
la Rédaction et l'Administration à*

M. DEHERME, Directeur

PARIS — 6, boulevard de la Madeleine, 6 — **PARIS**

A NOS ABONNÉS

Ceux de nos abonnés qui seront avertis que leur abonnement est **terminé** sont priés de nous faire parvenir leur renouvellement pour s'éviter les frais de recouvrement.

Ceux qui ne désirent pas continuer leur abonnement sont priés de **refuser** au facteur le numéro qui suivra l'avertissement.

L'UNION COOPÉRATIVE

est un journal bi-mensuel, édité par le Comité central de l'Union Coopérative des Sociétés françaises de Consommation. Il contient des articles, des études, des monographies, des renseignements, etc., sur la Coopération en France et à l'Etranger. — L'Union Coopérative doit être lue par tous ceux qui s'intéressent à la Coopération.

Prix du numéro, 0 fr. 20 ; de l'abonnement annuel, 4 fr.

Etranger, 6 fr.

Les abonnements sont reçus : 1, Rue Christine. — PARIS

LE COURRIER DE LA PRESSE

Tél. 101-50

21, Boulevard Montmartre, — PARIS

Tél. 101-50

Directeur : A. GALLOIS

RÉPERTOIRE PARLEMENTAIRE

Relevé des Votes des Députés et Sénateurs et Nomenclature de leurs Travaux
D'après le Journal Officiel de la République française

Le Courrier de la Presse lit 6.000 journaux par jour



La Coopération des idées

La petite et la grande industrie

La vapeur employée comme force motrice développa prodigieusement le machinisme, et ainsi la grande industrie. Celle-ci ne remonte donc pas au delà du siècle dernier.

La France, quelque peu en retard sur l'Angleterre, ne comptait encore qu'une quinzaine de machines à vapeur en 1815, 65 en 1820. En 1830, elle en a déjà 615, totalisant la force de 10.000 chevaux-vapeur ; en 1848, 4.838 avec 62.000 chevaux-vapeur.

C'est alors seulement que la grande industrie prend son essor, un peu avant les grands magasins, quand les chemins de fer se multiplient pour faciliter les communications, précipiter la concentration et la centralisation. Tout se tient. En 1848, il n'y a encore que 1.931 kilomètres de voies ferrées en exploitation et 4.010 en construction. Maintenant, il y en a plus de 50.000. On compte 10.000 locomotives, 30.000 voitures de voyageurs et 300.000 fourgons de marchandises. Et la France n'est pas en avance. Dans le monde entier, il y a un million de kilomètres de chemins de fer en exploitation, dont 320.000 en Eu-

rope. Le coût d'établissement de ces voies ferrées a dépassé 240 milliards de francs. Aussi, actuellement, en France, la puissance totale des machines à vapeur dépasse 8 millions de chevaux-vapeur, et la consommation de houille atteint près de 50 millions de tonnes. Nous n'en produisons d'ailleurs que 35 millions au plus. Nos mines évaluées à 282 millions de francs en 1850 comptent aujourd'hui pour près de 2 milliards de francs dans la richesse nationale. L'Allemagne consomme 110 millions de tonnes, l'Angleterre 170 millions et les États-Unis 300 millions. L'Angleterre produit 230 millions de tonnes et l'Allemagne 160.

On a calculé que la houille blanche, en France, les forces hydrauliques pourraient fournir près de 4 millions et demi de chevaux-vapeur.

*
* *

Si l'on consulte les tableaux des patentes, on voit que, de 1852 à 1905, les petites entreprises se sont accrues de 29, 40 p. 100 et les grandes de 26, 90 p. 100. Mais il y a là quelques éléments de confusion. D'autres statistiques nous donnent des renseignements plus précis.

En 1840, il y avait 3.300 établissements industriels occupant de 50 à 500 ouvriers, soit en tout 500.000 ; en 1896, il y en avait 7.400 occupant en tout 1 million d'ouvriers. En 1840, il y avait 133 établissements industriels occupant plus de 500 ouvriers, soit 120.000 ; en 1896, il y en avait 444, occupant en tout 500.000 ouvriers. En soixante ans, la grande industrie a donc bien plus que doublé ses établissements et son personnel, et elle a absorbé les deux tiers de la

ou considérables. Le bien-être général s'y proportionne, car le produit du travail ne se paye qu'avec le produit du travail.

Comme le petit patron peine — plus que l'ouvrier souvent — et produit, il paraît moins parasite que le boutiquier. Mais il l'est presque autant puisqu'il ne produit pas tout ce qu'il pourrait produire avec une meilleure organisation du travail, puisqu'il gaspille la force de production des quelques ouvriers qu'il emploie, puisqu'il entrave l'évolution nécessaire vers l'intégration et la concentration de la grande fabrique...

De tout leur nombre que notre anarchie sociale accroît démesurément, de toute leur cupidité, de toutes leurs sottes et vaines ambitions, les classes moyennes mettent obstacle à une plus intense production, à « l'économie réalisée sur le coût de la production », en un mot, au progrès économique.

Si les prix renchérissent, si donc les salaires diminuent ou ne s'élèvent pas, malgré une augmentation apparente, si le prolétariat n'a pas tout le bien-être qu'il pourrait et devrait avoir, si l'on voit tant de misère dans les faubourgs, ce n'est pas parce qu'il y a 61 richards qui possèdent chacun 86 millions de francs en moyenne et 276 autres qui en possèdent 20, voire même parce que M. Ed. de Rothschild, dit-on, encaisse de la Compagnie du Nord presque autant à lui seul que les 27.000 cheminots qu'elle emploie, soit près de 50 millions de francs : c'est parce que les classes moyennes, de plus en plus nombreuses, prélèvent la moitié du revenu national, soit 10 milliards de francs, en étant le plus grand obstacle politique, économique et moral à ce que ce revenu double ou triple par une meilleure organisation du travail et de la distribution.

la grâce d'une adorable poésie. Il n'y a de vrai que ce que nous aimons. »

Phryné!... A la vérité elle s'appelait Mnésarété, « celle qui se souvient de la vertu ». Ses adorateurs trouvèrent que le nom était peu justifié et ils la surnommèrent Phryné, qui veut dire « crapaud ».

De Panurge à Sancho Pança, par ÉMILE GEBHART, 3 fr. 50 (Bloud, éd., 7, place Saint-Sulpice). — On a réuni ici quelques-unes des principales études d'Émile Gebhart sur la littérature européenne. Ces études concernent surtout les œuvres et les personnes de Geoffroy Chaucer, François Villon, l'Arioste, Érasme, Rabelais, Camoëns, Shakespeare, Cervantes et Tirso de Molina. Histoire littéraire incomplète, certes, mais vivante.

Je dirai d'Émile Gebhart ce qu'il a dit lui-même de Lenient : « Pareil à ces artistes du moyen âge, architectes et sculpteurs, qu'il n'a pas oublié de remettre à leur place, dont l'âme s'est imprimée à chaque pierre de leur chère église, l'aimable écrivain anime de sa sympathie chacune de ses pages. Les cathédrales ainsi édifiées sont les plus belles, les livres ainsi écrits sont les meilleurs. »

La Mort du Cygne, par CARLOS RÉYLES, traduit de l'espagnol par Alfred de Bengoechêa, 3 fr. 50 (Bernard Grasset, éd., 61, rue des Saints-Pères). — Du nietzschéisme latin. C'est-à-dire de l'éloquence. L'auteur adjure les nations latines de reconnaître que « la Force est l'élément divin de l'univers, comme l'Or est l'élément divin des sociétés ». Et il refait en ce sens le Sermon sur la Montagne et la Prière sur l'Acropole, — à la Force. Il y a là beaucoup de talent et quelque érudition pour un simple effet littéraire, qui n'a même pas le mérite de l'originalité. Ce qu'il faut à la civilisation occidentale pour se maintenir et prospérer, c'est ce dont elle manque le plus aujourd'hui, surtout les nations latines : le bon sens, la discipline et l'ordre. La force, qui est nécessaire, en est le résultat.

G. DEHERME.

Le Directeur-Gérant : G. DEHERME.

*
*
*

Sans doute, la grande industrie, de son côté, fabrique fébrilement quantité d'objets inutiles ou nuisibles, et ainsi gâche le travail, l'énergie motrice et la matière première; mais cela tient au désordre social.

Sans doute, la grande industrie a mal débuté. Ayant surgi en pleine anarchie, quand toutes les forces sociales, hormis celle de l'argent, étaient brisées, le grand patronat put commettre tous les abus. Le travail de la femme, de l'enfant, le surmenage jusqu'à l'épuisement, la faim, la prostitution, le paupérisme, l'intoxication, l'assassinat lent ou brutal, tout lui fut bon pour faire de l'or. Le petit patronat l'imita comme il put, d'ailleurs. Mais, lui, c'est surtout sur le salaire qu'il cherche encore à gagner, tandis que le grand patronat ne tarda pas à se rendre compte qu'il obtenait ses plus gros profits par le perfectionnement technique.

Pour ce dernier, c'est donc de ce côté que se porteront de plus en plus tous ses efforts, et les difficultés que lui susciteront la reconstitution corporative et les lois sociales seront de puissants stimulants pour son ingéniosité et son audace. Il en va autrement de la petite industrie. Elle ne peut que résister désespérément. Ce sont surtout les petits patrons comme les petits boutiquiers qui ont fait obstacle à l'application des lois sur les accidents du travail, sur le repos hebdomadaire, voire à certaines obligations de voirie ou prescriptions d'hygiène. Au contraire, c'est à la grande industrie qu'il faut faire honneur « des améliorations réalisées dans les conditions de la vie in-

dustrielle et particulièrement à l'intérieur des fabriques ».

On doit le reconnaître, ce n'est pas toujours à l'égoïsme natif des classes moyennes qu'il faut imputer leur résistance têtue aux lois sociales ; mais à leur impuissance essentielle. Tout retour à l'ordre, si timide soit-il, leur est mortel. A propos de la loi sur les accidents du travail, dernièrement, M. Hubert Valleroux en cita un exemple démonstratif : « Il y a ici pour le patron une double charge, et singulièrement lourde pour les petits artisans. D'une part, ils sont amenés à s'assurer pour éviter les inconvénients des condamnations pouvant être encourues de ce chef ; or, la charge de l'assurance n'est pas toujours minime ; dans les industries du bâtiment, c'est 8 et 9 p. 100 du salaire, et remarquez que les salaires deviennent de plus en plus élevés. D'autre part, ils sont frappés d'une taxe spéciale destinée à entretenir la caisse qui a été établie par l'État afin de subvenir au cas où quelques-uns des assujettis ne pourraient pas payer l'indemnité due aux ouvriers blessés. Or, il y a dans le monde des petits industriels des gens dont la situation est si modeste qu'ils ne peuvent pas arriver à payer l'assurance ; cela peut surprendre les théoriciens qui pensent que les patrons peuvent par leur titre de patron supporter n'importe quelle charge. Il est loin d'en être toujours ainsi. Je puis citer le fait suivant : un jour, un brave homme m'est arrivé, envoyé par M. Jules Michel, qui me le donnait comme intéressant et digne d'être aidé. C'était un petit patron, ancien ouvrier. Il occupait en tout un apprenti, lequel venait de se faire, par sa faute, une blessure pas très grave, mais comportant, aux termes de la loi, l'allocation d'une pension viagère. Il avait offert aux

parents tout ce qu'il possédait, c'est-à-dire son livret de caisse d'épargne, 200 francs, et on l'avait refusé avec indignation. Heureusement pour lui, l'accident était arrivé trois semaines avant la promulgation de la loi, en sorte qu'elle ne lui était pas applicable et elle ne lui fut pas appliquée. Lorsque je lui ai annoncé ce résultat, j'ai reçu une lettre qui donnerait singulièrement à réfléchir à ceux qui font les lois sociales : « Monsieur, vous n'imaginez pas le soulagement que vous nous avez causé en nous apprenant la solution du procès. Voilà des nuits entières que ma femme et moi nous ne dormions pas ; la perspective de payer pendant toute notre vie une rente à cet enfant, bien que ce ne soit pas notre faute, nous accablait. Aussi ai-je résolu de renoncer à cette qualité de patron qui comporte des responsabilités trop lourdes. Je suis rentré simple ouvrier maintenant. » Cette situation n'est pas unique ; il y en a beaucoup d'autres du même genre. Nous avons depuis peu une autre loi sociale qui menace de peser d'un poids encore plus lourd : c'est la loi sur les retraites ouvrières. »



Kropotkine soutient que les défaites de la petite industrie proviennent non d'une organisation inférieure de la production, mais de l'incapacité d'organiser la vente. Il se trompe. L'incapacité technique n'est pas moindre que l'incapacité commerciale.

Et c'est parce qu'il a conscience de sa faiblesse que le petit patron, avec toutes les classes moyennes, en appelle constamment aux primes, subventions, faiseurs, etc. C'est bien le régime de la corruption politique qui lui convient le mieux, et c'est pourquoi

il est radical-socialiste et franc-maçon. On prétend que les grandes entreprises acheminent au monopole d'État, il est plus vrai de dire que les classes moyennes poussent à l'aggravation de l'étatisme jacobin.

L'infériorité économique de la petite industrie est manifeste. Faute de capitaux, elle ne peut produire en grand stock. Le plus souvent, elle ne produit que sur commande. De là, les coups de presse qui exténuent l'ouvrier et les chômages saisonniers qui l'affaiblissent. Le seul avantage de la petite industrie de s'adapter plus rapidement aux variations subites et fréquentes de la mode ne tient qu'à un vice social qui provoque un gaspillage insensé et une démoralisation profonde de la femme.

La petite industrie, c'est le régime du sur-travail et du salaire de famine, par le jeu des sous-concurrences ouvrières de la femme, de l'enfant, de l'étranger, du sarrazin, du taré quelconque, et dans les plus mauvaises conditions d'hygiène et de sécurité.

♦♦

Après enquête, la Ligue de la petite propriété se réjouit de constater que les patrons se recrutent parmi les salariés, ouvriers ou contremaîtres, et non parmi les capitalistes. Il est vrai que, d'autre part, elle enregistre tristement la plainte des patrons qui déclarent que le nombre des vrais ouvriers diminue, que la qualité de la main-d'œuvre baisse.

La petite industrie facilite l'accession du salarié au patronat. Eh bien ! ce n'est pas son moindre défaut. Nous avons déjà un patron pour six ouvriers, et c'est beaucoup trop.

La petite industrie ne peut se soutenir que par la

production artistique, l'invention, le goût, c'est-à-dire par des ouvriers d'élite. Or ces ouvriers, de plus en plus rares, elle ne peut assez les payer. Elle souffre du manque d'ouvriers habiles, et elle ne peut ni les retenir, ni les former. Elle se préoccupe bien plus de tirer parti du travail de l'enfant que de son apprentissage.

La grande industrie, au contraire, est le régime de la production intense, c'est-à-dire des plus hauts salaires et du perfectionnement indéfini du machinisme et de la technique. Certes, les trusts ne vont pas sans quelques abus. Les milliardaires ont constitué de grandes forces, mais qui n'ont pu assez se régler dans notre anarchie. Ces forces matérielles ne sont pas contenues par des forces spirituelles supérieures ; mais elles existent et se pourront discipliner. Il n'y a de pire vice que la faiblesse impuissante, parce que cela est irrémédiable.

Le prolétariat peut s'organiser dans les usines. L'ouvrier y pressent la force de son nombre et y apprend que son sort ne peut vraiment s'améliorer qu'avec celui de tous ses camarades. Dans les petits ateliers, il continue à s'ignorer, il jalouse les autres, et il n'aspire qu'à faire des économies pour s'établir à son tour. Il prend un livret de caisse d'épargne, et toutes ses qualités de cœur, sa joyeuse insouciance disparaissent. C'est l'individualiste suivant le vœu de l'ancienne économie politique. Le petit patron ne saurait résister, d'ailleurs, à aucune organisation syndicale sérieuse, et celle-ci aurait tôt fait, par ses exigences exagérées, de ruiner toute l'industrie. Il faut que des forces soient contenues par des forces. Le grand patronat en est une, et qui ne cédera que là où elle pourra. Ici, la lutte est vivifiante. Elle excite le

patronat à l'audace, aux vertus des forts, et le prolétariat, à la discipline, à la cohésion, à la solidarité, aux vertus du nombre. C'est dans les pays de très grande industrie que le prolétariat est le mieux organisé et le plus sage. En France même, c'est dans les corporations de la très grande industrie qu'on trouve le plus de bon sens. Les fanatiques du sabotage, au contraire, se recrutent dans la petite industrie et surtout l'industrie à domicile : bijoutiers, menuisiers, ébénistes, coiffeurs, cordonniers, tailleurs, etc. La grande industrie ne peut être influencée d'aucune manière par une populace ouvrière divisée, ignorante, désordonnée, conduite par des énergumènes sans principes. Elle détermine donc l'organisation syndicale puissante, et la puissance comporte toujours la responsabilité.

Si la concentration seule peut résister au nombre, celui-ci ne peut bien contrôler et sanctionner que celle-là. Ainsi les deux forces convergentes trouveront leur équilibre dans l'ordre positif, afin que la vénération des pauvres pour les riches réponde au dévouement réel des riches pour les pauvres. M. le marquis de la Tour-du-Pin l'a mieux dit : « Ce ne doit être, dans une société bien ordonnée, aucun avantage d'ordre privé qui y donne le rang, mais bien la mesure dans laquelle cet avantage est tourné au service du bien public, et notamment à celui des classes inférieures, qui ont besoin de ce dévouement et qui y ont droit à raison de leur propre utilité sociale. Ce n'est donc pas la richesse, mais l'usage de la richesse, pas le talent, mais l'emploi du talent, pas le don de Dieu quel qu'il soit, mais le sacrifice de ce don à l'humanité, qui est le principe de l'élévation dans une société chrétienne. Dès que les hautes classes cessent d'être dévouées, elles manquent à leur

mission et s'abîment en dépit de tout privilège et de tous droits acquis. »

Dans l'ordre positif il n'y a pas de place pour les classes moyennes, trop faibles pour commander et se dévouer, trop vaniteuses pour obéir et vénérer.

G. DEHERME.

La crise ouvrière et les assurances patronales ⁽¹⁾

Lors du Congrès radical qui vient de se réunir à Nîmes, l'un des plus chauds artisans du régime, M. le sénateur Mascuraud, n'a pu se tenir de déplorer l'ingratitude des classes ouvrières devant les lois sociales qui sont, disait-il, l'honneur de la République, — quoique souvent la République semble plutôt les avoir faites pour l'honneur (2). Et, plein d'amertume,

(1) JOSEPH LEFORT, ancien avocat au Conseil d'État et à la Cour de Cassation : *L'Assurance contre les Grèves*. Paris, Fontemoing, 1911, un vol. in-8 de 125 pages.

(2) 6 octobre 1911. — Les radicaux « ont toujours prêtes des solutions théoriques, qui, naturellement, ne peuvent rien résoudre, mais qui leur donnent un merveilleux contentement de soi, ce qui est, après tout, un résultat. C'est ainsi que le Congrès de Nîmes s'était posé la question de la vie chère ; et, conformément aux meilleures traditions du parti, M. Ceccaldi, rapporteur, l'avait traitée magistralement, par ce procédé bien connu des médocastres de village, qui consiste à ordonner au malade toutes les drogues susceptibles d'agir sur son mal : le malade ne guérit peut-être pas, mais cela donne une fière idée de la science du médecin ». (*Journal des Débats*, 8 octobre.) — Le turbulent maire de Lyon, M. Herriot, a fait écarter cet empirisme trop abondant, et, pour donner une marque de sympathie au « petit commerce », l'a fait remplacer par un

il ajoutait : « Nous vous déclarons sans ambages que le commerce et l'industrie de notre pays sont, depuis quelques années, obligés de vivre dans des conditions difficiles, qui, si elles se prolongeaient, si surtout elles s'aggravaient encore, engendreraient, chez beaucoup d'entre nous, un réel découragement. » — M. le sénateur Mascuraud peut se tranquilliser, à demi. Les hésitations et doutes ne sont plus de mise. Le radicalisme, dont il est un des hauts pontifes, a semé de telles graines de zizanie entre les classes que nous n'en avons sûrement pas encore récolté toute la moisson, mais qu'elle ne nous fera pas défaut. Aussi les industriels sont-ils sages de ne compter que sur eux-mêmes, et — pour prendre une autre métaphore à laquelle les conduit leur inquiétude — de s'assurer entre eux, de former une sorte de Lloyd afin de se prémunir contre les avaries graves en cas de tempête (1).

Un spécialiste en matière d'assurances, dont les travaux ont été plus d'une fois couronnés par l'Institut, M. Joseph Lefort, publie une étude d'un caractère tout juridique, mais très instructive et pratique, sur l'assurance contre la grève, en même temps qu'il poursuit une autre étude sur l'assurance contre le chômage (2). Patrons et ouvriers sauront ainsi quelle garantie ils peuvent organiser entre eux, de part et

autre empirisme plus analytique invitant « le gouvernement, le Parlement, les autorités départementales et municipales à rechercher, denrée par denrée, les mesures administratives propres à amener un abaissement de prix ». — « Denrée par denrée », de la chicorée à la laitue et de la carotte au navet. Voilà de bel ouvrage sur la planche pour les autorités administratives !

(1) En juin 1906, s'est fondée à Lyon une Société de ce genre sous le nom de *Lloyd industriel* (p. 55).

(2) *Revue générale du Droit*, juillet-août 1911.

d'autre, dans cette lutte fâcheuse, mais aussi inévitable que celle de la Triple Alliance contre la Triple Entente. La force de l'expérience, ou mieux l'expérience de la force, pourra seule rétablir le calme, non suivant des principes absolus, mais par un *modus vivendi* qui ne sera probablement qu'une cote mal taillée. Au surplus, qui a jamais vécu, ou pu vivre, conformément aux seuls principes ?

Pour ne parler ici que du volume paru, celui qui regarde les assurances patronales, d'après les grandes législations européennes, nous ferons une première remarque : c'est que, spontanément, ces assurances s'organisent en partie sous une forme régionaliste, tant le régionalisme est conforme à la nature. Il ne s'agit pas, bien entendu, de garantir le patron contre toutes les pertes éventuelles que peut lui infliger la grève, mais de l'aider à franchir une mauvaise passe : d'abord, par un appui moral qui l'encourage, lorsque sa résistance est plausible ; puis, par un secours matériel pour l'aider à couvrir ses frais généraux, à régler ses échéances, à faire exécuter ses commandes essentielles afin de conserver ses clients (1). Il existe déjà plusieurs systèmes ou organisations : la *Fédération des industriels et commerçants* ; l'*Union des industries métallurgiques et minières*, ainsi que des industries qui s'y rattachent ; la *Fédération nationale du bâtiment et des travaux publics*. Mais il semble que le meilleur système doive être le suivant : les patrons de chaque industrie se syndiquent dans leur localité ; puis les patrons de toutes les industries ensemble, dans une même région ; enfin, au-dessus du syndicat régional, se trouverait une fédération

(1) Page 121.

nationale prête à soutenir au besoin les syndicats inférieurs. Il peut être utile de grouper en un syndicat d'assurances des industries différentes, — malgré que leurs risques ne soient pas les mêmes et qu'elles doivent être parfois incompetentes à juger réciproquement de leur situation, — parce que, d'ailleurs, l'intérêt est sensible de partager les risques le plus possible, et parce que les effets de la grève peuvent se faire sentir bien au delà de l'industrie atteinte. Ne venons-nous pas de voir éclater en Irlande une grève de cheminots pour interdire aux chemins de fer de transporter les produits d'une maison mise à l'index ?

La classe ouvrière ne doit pas redouter dans cette organisation de défense une machine formidable tendant à l'exploiter. Au contraire, de même que dans les ententes internationales où l'on cherche à se prémunir et fortifier contre l'ennemi, l'égoïsme individuel empêchera le plus souvent qu'on dépasse les vraies limites. Une résistance patronale injustifiée se verra plutôt découragée par les autres patrons ; car « l'expérience a montré que, dans bien des cas, les chefs d'industrie ont mieux aimé sacrifier leur dignité à leurs intérêts menacés par une grève importante » (1).

D'autre part, les ouvriers, sachant qu'ils ont moins de chance de réduire le patron, à merci, déjà regardent à deux fois avant de lui déclarer la guerre. C'est pourquoi, dit M. Lefort, « en entrant dans une usine, l'ouvrier devrait présenter sa *police d'assurance contre le chômage justifié* comme une garantie de fidélité à ses engagements ; et le patron devrait, en apposant sur la porte de son établissement

(1) Pages 110-111

une plaque d'assuré contre la grève injustifiée, donner à ses ouvriers la confiance que la garantie dont l'assurance le couvre se restreint aux luttes engagées pour de légitimes profits » (1).

« Le groupement patronal semble [donc] utile à cet égard, opposé au groupement ouvrier », conclut et insiste M. Lefort. « Le perfectionnement des armements et des tactiques a rendu plus rares les guerres entre les grandes nations militaires ; puisque les conflits industriels ont leur remède préventif, la discussion libre entre les organisations patronales et ouvrières et l'établissement de ces larges conventions de travail qui refoulent les occasions de conflits, comme les traités d'arbitrage écartent les guerres, il n'est pas interdit de penser que tout progrès dans l'organisation des patrons et des ouvriers, en rendant plus lourde la responsabilité d'une déclaration de guerre, facilitera les discussions préliminaires et finalement les accords. — Avec l'assurance contre la grève sera réalisé ce groupement.

« Des esprits généreux ont bien affirmé qu'il n'y a rien de rassurant dans les organisations qui, renonçant à asseoir la paix sur l'accord des volontés et des cœurs, tendent à l'imposer par l'intimidation ; que cette paix est toujours boiteuse et couve la guerre.

(1) Page 99. — Le grand inconvénient de ces assurances, de plus en plus nombreuses, est, comme l'a montré M. Lefort dans un ouvrage précédent, de constituer une lourde charge pour l'ouvrier, au point que, s'il s'assurait contre toutes les éventualités dangereuses, présentes ou futures, son salaire serait complètement absorbé. Force lui est de réclamer un supplément de solde, que l'industriel à son tour fait payer au consommateur, augmentant ainsi le prix de la vie chère dont nous parlions au début. L'équilibre nécessaire devient par là de plus en plus instable, à mesure que se développe la civilisation, puisque la vie chère engendre de nouvelles grèves qui ne peuvent que faire hausser la prime d'assurance. Et ainsi de suite.

Mais l'état des esprits permet-il de compter d'une façon absolue sur des dispositions en vue d'entente ? Ne faudrait-il pas prévoir des cas (rares à la vérité) où la rigueur s'impose ? — Qui se plaindrait de la pratique nouvelle (1) ? »

Cet « accord des volontés et des cœurs » semble même, — et c'est notre seconde observation, — devoir s'éloigner, avec le régime nouveau, vers le fond du très vague avenir. Il convient de s'y résigner. « Dans la vie économique, comme dans la vie politique, c'en est fini du bon temps, c'en est fini du patron-providence, tant il semble que l'effort doit tendre vers une organisation permettant à chaque individu de donner son maximum de force, de porter au plus haut point sa valeur physique, intellectuelle et morale (2). » En réalité, le rôle de Providence terrestre n'est rien moins que terminé. On le transporte à l'État, qui est censé « S. M. Tout-le-Monde », afin de n'avoir plus l'humiliation d'un bienfaiteur individuel, et qui se maintient dans la faveur publique par une législation non point « paternelle », mais « grand'maternelle », suivant le joli mot de Lord Rosebery. M. Lefort n'en conseille pas moins aux industriels de continuer leur intérêt aux œuvres patronales, dussent-ils n'en récolter que méfiance et ingratitude. Je doute qu'ils s'y prêtent avec abandon, ou abondance, de cœur. Je n'aperçois guère en effet que trois systèmes de relations sociales entre supérieurs et subalternes : celui du patronat et de la clientèle, à la façon romaine, avec échange de services bénévoles ; celui de la philanthropie rémunératrice, comme aux États-Unis, basé sur le *do ut des*, et qui doit rapporter, en définitive,

(1) Pages 93-94.

(2) Pages 116-117.

son tant pour cent ; celui de la charité chrétienne, évangélique, où l'on voit le missionnaire prier pour ses ouailles cannibales, tandis qu'elles le mettent à la broche, — inutile de dire que ce système n'est pas commercial. Restent les deux autres ; et le second, seul, si l'on ne veut plus du premier. L'industriel alors se libère de ses obligations en versant aux œuvres un supplément de fonds, calculés comme charges dans son bilan, mais sans verser plus de sympathie qu'il n'en apporte au percepteur en payant ses impôts. S'il était tenu de s'en occuper davantage, il ne le ferait très probablement qu'avec ce dédain latent qui caractérise les souverains d'aujourd'hui pour leurs peuples dont il leur faut respecter les ingrates lubies : encore le roi est-il à l'attache de son trône, tandis que l'industriel peut se libérer de son usine. Le peuple veut l'égalité : soit. Mais l'égalité tend plus à l'indifférence qu'à la sympathie : « Vous n'avez plus qualité, — ni personne d'ailleurs, — pour vous occuper de mes affaires ; et, de mon côté, je ne m'occuperai pas des vôtres. »

Si les classes ouvrières, craignant d'être exploitées par le patron, s'imaginent qu'elles l'exploiteront à leur aise, elles sont loin de compte. On leur a trop dit et répété que la civilisation était faite par et pour elles. Trop vite elles se figurent qu'il dépend d'elles de la supprimer, si l'on ne s'incline devant leur bon vouloir. Elles-mêmes, le cas échéant, ne s'accorderaient pas à cette suppression, tant le régime présent leur procure, en somme, d'avantages en dépit des critiques. A tous les étages de la société, on veut vivre, quoiqu'on en ait ; et la vie, d'ordinaire, apporte à tous avec beaucoup d'ennuis, quelques compensations. Nous n'entrevoions pas encore les temps prédits par

Macaulay, où l'archéologue néo-zélandais viendrait s'accouder sur les ruines du Pont de Londres pour contempler Londres en ruine comme Babylone ; d'autant que, avec les idées ouvrières, la Nouvelle-Zélande ne serait pas moins ruinée que la vieille Métropole. — Lors de l'enquête toute récente sur les chemins de fer anglais, un cheminot déclara que, si l'on ne pouvait donner aux ouvriers le salaire qu'ils réclament, il n'y avait qu'à supprimer les chemins de fer. Vienne l'heure où la question se posera brutalement : je parie pour le chemin contre le cheminot.

RENÉ DE KERALLAIN.

Revue des Opinions, des Faits et des Idées

LE CHAOS DE L'OUEST-ÉTAT

Sous la rubrique « Dépêche de la Chambre », *le Temps* du 19 octobre 1911 publie la note ci-après :

LES CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

A la suite du recensement de son personnel qui a été exigé d'elle, l'administration des chemins de fer de l'État vient de faire savoir au rapporteur spécial, qu'elle était dans l'obligation de réclamer une augmentation de crédits de sept millions pour le traitement du personnel.

Nous n'arrivons pas à comprendre qu'après plusieurs années de prise de possession du réseau de l'Ouest, l'État ne sache pas à sept millions près ce que nécessite le paiement de son personnel, et qu'il

ait eu besoin de faire un recensement pour l'établir.

Et alors se pose une triple alternative.

Ou bien, depuis l'an dernier, le nombre des employés a crû de façon fantastique.

Ou bien, le nombre des employés étant l'an dernier sensiblement le même que cette année, lesdits employés ont été frustrés de sept millions en 1910, ce qui est peu probable, car ils ne se seraient pas laissés faire.

Ou bien, même après le recensement établi, l'administration ne sait pas encore exactement ce qu'elle aura à payer pour appointements, et dans le doute elle demande plus qu'il n'est nécessaire et fait de la comptabilité par à peu près et des budgets au petit bonheur.

Mais dans les trois cas, il y a ignorance, incapacité, gabegie.

PAR TOUS.

Les Livres qui font penser

Le Régionalisme, par J. CHARLES-BRUN, 3 francs (Bloud, éd., 7, place Saint-Sulpice). — M. J. Charles-Brun examine successivement tous les problèmes que pose le régionalisme avec les solutions que ces problèmes comportent: Méthode, discipline, essai de conciliation, essai d'organisation, le régionalisme est tout cela à la fois. L'auteur étudie le régionalisme administratif, le régionalisme intellectuel et le régionalisme économique et social. Toutes les raisons qu'il nous donne, toute sa chaude éloquence nous convaincraient, si nous ne l'étions déjà. Car tout le monde, aujourd'hui, est régionaliste: « Artistes et gens de goût qui regrettent le pittoresque de nos vieilles provinces françaises; politiques et philosophes qui déplorent le ralentissement de la vie locale, la paresse de l'initiative

privée, le développement du fonctionnarisme, l'ingérence constante de l'État dans nos affaires ; économistes qui s'alarment de l'exode vers les grands centres ou de la médiocrité de notre outillage national ; pédagogues qui réclament une plus intelligente adaptation de notre enseignement aux besoins de ceux qui le reçoivent ; et, pour le faire court, tous ceux qui sentent la nécessité d'une réforme organique de la France, même s'ils n'emploient pas le mot, sont d'accord avec les régionalistes sur le fond des choses. » Et M. Charles-Brun ajoute : « Au malaise dont souffre le pays, les régionalistes apportent un remède ou, plus exactement, la connaissance d'une hygiène : cela n'est pas négligeable. »

Ce n'est pas négligeable, en effet. Et voilà pourquoi il faut être régionaliste, — et lire ce livre pour l'être en connaissance de cause. Mais il ne suffit pas de savoir qu'il y a une hygiène politique, encore faut-il pouvoir et vouloir en suivre les préceptes. Or le système électif aggravé du parlementarisme ne permet aux Français ni de le pouvoir, ni de le vouloir. La centralisation croissante, à outrance, est une nécessité vitale du régime parlementaire. M. Charles-Brun le sait sans doute, mais il ne le dit pas assez.

L'Internationalisme devant les faits, par LOUIS GOULUT, 3 fr. 50 (Sansot, éd., 9, rue de l'Éperon). — L'auteur est socialiste ; mais il veut que la France dans l'Europe et l'Europe dans le monde fassent l'effort de vivre. C'est de ce point de vue qu'il examine l'impérialisme américain, l'impérialisme allemand et la terrible menace de l'invasion jaune. C'est « le grand danger de l'avenir », dit-il fort bien. « La crainte du « jaune », ajoute-t-il, devrait être notre pensée constante, la formule cristallisante de toutes nos conceptions. L'optimisme n'est pas permis, et si nous voulons garder pour longtemps encore une confiance raisonnable en notre génie et en notre vitalité, il nous faut tout d'abord être toujours prêts à ne pas être des vaincus, si nous ne voyons aucune nécessité à être des vainqueurs. »

De Babeuf à la Commune, par A. CHABOSEAU, 0 fr. 75 (Marcel Rivière, éd., 31, rue Jacob). — Ce petit livre a

la prétention d'être une contribution à l'histoire des partis socialistes en France. L'ayant ouvert par hasard à la page 66, où il est question d'Auguste Comte, j'ai pu m'en tenir là. L'auteur qui est capable, avec une impudence toute maçonnique, d'accumuler en quelques lignes un tel amas d'insanités et d'erreurs de faits est disqualifié à jamais comme historien.

De la Semaine sanglante au Congrès de Marseille, par ALEXANDRE ZÉVAËS, o fr. 75 (Marcel Rivière, éd., 31, rue Jacob). — Cet opuscule appartient à la même série que le précédent; mais l'auteur est assez documenté pour ne pas avoir recours à son imagination. On sait que le Congrès de Marseille de 1879 marqua la reconstitution du parti socialiste en France.

Hypéride et le Procès de Phryné, par PAUL GIRARD, 1 franc (Bernard Grasset, éd., 61, rue des Saints-Pères). — Et voici encore une jolie légende sacrifiée au démon de l'histoire! Triplement coupable d'impiété pour avoir, « au mépris des convenances, mené des processions tumultueuses dans l'intérieur du Lycée, introduit un dieu nouveau, constitué illégalement des groupements religieux d'hommes et de femmes », Phryné était passible de la peine de mort. Elle ne dut pas son salut au geste d'Hypéride dévoilant sa splendide nudité, que la plupart des membres de l'Aréopage d'ailleurs avaient pu et su apprécier de plus près, mais à ses humbles supplications de courtisane sur le retour, à ses larmes de femme, et, sans doute, à la reconnaissance autant qu'à la pitié de ses juges.

M. Paul Girard sollicite notre indulgence pour son sacrilège. « Hélas ! dit-il, nous autres modernes, une humeur inquiète nous porte sans cesse à reviser l'histoire. Et pourquoi ? Pour paraître, bien souvent, avoir plus d'esprit que nos devanciers. Nous démolissons, par vanité pure, les édifices grandioses ou charmants où s'était complue l'imagination naïve de nos pères. Mais la foule, à son tour, démolit nos frères hypothèses, et relève sur leurs débris les visions qui l'encharmaient... La vérité ! Elle a dans le sentiment ses racines profondes. Il n'y a de vrai que ce qui nous touche par une horreur tragique ou par

population ouvrière de l'industrie. Le mouvement s'accroît encore pour la très grande industrie. En 1896, il n'y avait que 167 usines occupant plus de 1.000 ouvriers; en 1901, il y en avait 221. Dès lors, on compte 46 établissements occupant de 2.000 à 5.000 ouvriers et 18 en occupant plus de 5.000. Pour être exact, il faudrait plutôt tenir compte de la production par établissement, chaque machine représentant de nombreux ouvriers.

* *

La petite industrie décroît donc, du moins relativement.

Cela ne veut pas dire, d'ailleurs, que le parasitisme industriel diminue. En 1901, on comptait 574.000 établissements occupant de 1 à 10 ouvriers, soit 93 p. 100, et 42.200 seulement occupant plus de 10 ouvriers, soit 7 p. 100.

De 1896 à 1901, les établissements de 1 à 4 ouvriers ont passé de 536.456 à 578.682 et ceux de 5 à 50 ouvriers de 78.106 à 79.427. Il y a donc bien, là aussi, un accroissement du contingent de la classe moyenne; mais au détriment de chacun de ses membres et du bien-être général. En 1901, les établissements industriels de 1 à 10 ouvriers n'employaient plus que 29 p. 100 du total des ouvriers contre 33 p. 100 en 1897. Si la petite industrie s'accroît, c'est donc en se cassant, en se pulvérisant.

En s'en tenant au tableau C de l'impôt sur les patentes, on constate que le nombre des patentés de l'industrie, qui était de 225.332 en 1877, descendait à 194.699 en 1886, diminuant régulièrement de 3.000 chaque année.

Le journal de M. Jules Guesde, *le Socialiste*, relevait dernièrement ces chiffres saisissants fournis par les deux enquêtes officielles de 1866 et 1896 :

	Nombre d'établissements		
	1866	1896	disparus.
Industries extractives . .	20.168	6.951	13.417
Industrie métallurgique .	1.786	171	1.615
Fabriques d'objets en métal	43.633	32.547	11.086
Industrie du bois	50.055	15.706	34.349
— du bâtiment	297.093	140.816	156.277
— d'éclairage	5.628	2.469	3.159
— d'habillement et toilette	355.612	194.281	161.331
Industrie d'alimentation .	374.558	245.285	129.273
— des moyens de transport	86.311	55.798	30.513

D'une statistique plus récente, dans le même journal, M. Compère-Morel reproduisait ces chiffres :

ÉTABLISSEMENTS	NOMBRE D'EMPLOYÉS ET D'OUVRIERS		
	1906	1901	1896
De 1 à 10 employés et ouvriers	1.187.619	1.130.851	1.134.703
De 11 à 100 employés et ouvriers	1.026.720	999.150	853.000
Plus de 100 employés et ouvriers	1.542.863	1.396.815	1.124.000
TOTAUX	3.757.202	3.526.811	3.111.703

Ainsi, d'après ces chiffres, un peu plus de 40 p. 100 du personnel de l'industrie travaille dans les établissements occupant plus de 100 ouvriers — les établis-

sements capitalistes par conséquent — et la proportion augmente sans cesse depuis 1896. Au contraire, le nombre relatif des employés et ouvriers des établissements de 1 à 10 et de 11 à 100 salariés va en diminuant :

ÉTABLISSEMENTS	PROPORTION POUR 100		
	1906	1901	1896
De 1 à 10 employés et ouvriers . .	32	32	36
De 11 à 100 employés et ouvriers . .	27	28	28
Plus de 100 employés et ouvriers . .	41	40	36
TOTAUX . . .	100	100	100

Et ce mouvement de concentration est général.

Le théoricien marxiste Karl Kautsky a présenté ce tableau pour l'Allemagne :

IMPORTANCE DES ÉTABLISSEMENTS	1882	1895	EN PLUS OU EN MOINS
Petits, de 1 à 5 ouvriers . .	2.175.857	1.989.572	— 8,6 p. 100
Moyens, de 6 à 50 ouvriers . .	85.001	139.459	+ 64,1 —
Grands, plus de 50 ouvriers . .	9.841	17.941	+ 89,3 —

Dans le même temps, la population s'est accrue de 14,5 p. 100.

En 1882, suivant M. Karl Kautsky, le nombre des ouvriers et employés dans les petites exploitations industrielles comprenait plus de la moitié (59 p. 100) des travailleurs employés par l'industrie (4.335.822 pour 7.340.789); en 1895, il n'en comptait plus que 46,5 p. 100 (4.770.669 pour 10.269.269). Cependant

Le nombre d'ouvriers de la grande industrie doublait, passant de 1.613.247 à 3.044.260.

Il n'est pas besoin d'autres chiffres ni d'autres exemples. Notons seulement que les trusts aux États-Unis représentent un capital concentré de 200 milliards de francs sur les 485 milliards qu'on attribue à la richesse nationale, soit près de la moitié.

♦♦

Néanmoins, en France surtout, où les éléments anarchiques de dissolution et de dispersion sont plus actifs, plus virulents, la concentration ne s'opère pas aussi rapidement et aussi complètement que l'imaginent les théoriciens marxistes.

Un démographe bien informé, M. Lucien March, a exactement résumé la question : « Il s'est produit depuis cinquante ans, dit-il, une concentration notable des unités productrices dans de grands établissements ; mais les résultats qui viennent d'être exposés, corroborés par ceux de la statistique des patentes, permettent de reconnaître que cette concentration n'empêche pas le maintien d'une masse de petites entreprises dont l'importance moyenne n'augmente que très lentement. »

C'est qu'il n'y a pas de fatalités économiques absolues. Par sa volonté, par ses caprices, ses passions, ses appétits, aussi par son génie, l'homme y oppose ses désirs et ses aspirations.

Ainsi les petits métiers se sont maintenus. Il y en a même qui se sont développés ; d'autres se sont créés. Et c'est précisément un perfectionnement du machinisme, l'utilisation d'une nouvelle force motrice qui y ont aidé. Ici même, j'ai déjà parlé des rubaniers

de Saint-Étienne. Sur 30.000 métiers à tisser, 4.000 seulement fonctionnent dans les usines ; les autres, 26.000, appartiennent à 10 ou 12.000 chefs d'ateliers. La plupart de ces métiers (15.000) sont mus par l'électricité distribuée par la Compagnie électrique de la Loire fondée en 1892. Avec cette force motrice, le tisseur lyonnais fabrique 8 mètres d'étoffe au lieu de 4. Il doublerait donc son revenu si l'abaissement des prix de façon et le chômage ne s'ensuivaient pas. De même à Saint-Étienne. Pour la Suisse, M. E. Savoy cite aussi le fait suivant : « Dans le canton de Saint-Gall, le nombre des métiers à tisser dans les fabriques tend à céder le pas aux métiers installés chez le petit industriel. En 1872, il n'y avait que 7 p. 100 du total des machines à domicile, en 1876 ce chiffre monte à 10 p. 100 et en 1880 à 19 p. 100. En 1905, sur 16.015 machines, on n'en compte plus que 6.362, soit 40 p. 100, dans les usines soumises à la loi sur les fabriques et 9.653, soit 60 p. 100, se trouvent entre les mains des petits artisans, qui ont chez eux un ou deux métiers. »

Le métier à domicile permet à certaines fabrications de suivre, voire de précéder les modifications constantes de la mode et aussi de conserver quelque caractère artistique. C'est ce qui maintient la prééminence de Saint-Étienne pour la passementerie de choix et fait la prospérité de Lyon. On peut donc dire aussi que ce sont surtout les baroques suggestions de la mode et la névrose féminine qui favorisent la petite industrie. Les 325 maisons de fabrique de Lyon produisaient pour 369 millions de francs en 1880, 394 en 1890, 441 en 1900 et 454 en 1910. Après avoir cité ces chiffres, *le Salut public* de Lyon concluait : « De ce rapide aperçu sur la production de la fabrique lyon-

naise se dégage une impression d'une admirable vitalité. Tout le monde se plaint aujourd'hui que les affaires soient extrêmement morcelées. C'est là que se révèle le secret de la puissance incomparable de la fabrique de Lyon. Cette diversité des demandes, ces caprices changeants de la mode servent Lyon à souhait. »

C'est certainement M. E. Aynard qui a le plus fait, dès 1880, pour munir chaque famille de canuts d'un métier mécanique. Présentement, plus de 1.000 métiers ont été distribués ainsi. Dès 1830, d'ailleurs, les philanthropes et l'État étaient déjà intervenus. Et ici je ne fais pas allusion à la « brioche » par quoi certaine grande dame, mieux douée d'esprit que de cœur, proposait ironiquement de remplacer le pain qui manquait à la Croix-Rousse, non plus qu'au « plomb » qu'à cet effet les ministres bourgeois de Louis-Philippe prodiguaient généreusement. Je veux dire que les canuts, livrés à leur propre initiative, n'eussent pu suivre le mouvement industriel. S'ils se sont maintenus, c'est qu'ils ont été aidés, et précisément par de grands industriels et banquiers. Cette petite industrie ne dure que par la volonté intéressée de la grande.

*
*
*

Certes, l'invention et la diffusion du petit moteur à gaz vers 1890, la constitution des Sociétés de distribution d'énergie ont enrayé la concentration et comme ranimé la petite industrie. Ce n'est qu'en apparence ou pour un temps seulement.

La Société des immeubles industriels a fait construire et aménager avec un atelier contigu à chaque logement dix-neuf maisons au Faubourg Saint-

Antoine. Le prix de location pour la force seule est de 300 francs. La Société est prospère. Elle réalise 4 1/2 p. 100 de bénéfices nets et distribue 3 p. 100 de dividende. M. R. Georges-Picot nous dit : « La Société a pourvu de la force motrice jusqu'aux petits appartements du cinquième, où des groupements de machines à coudre peuvent recevoir la force nécessaire. A raison de 150 francs par an pour trois machines à coudre, la mère peut retenir ses filles dans l'intérieur et organiser à deux pas de l'atelier du père un véritable ouvroir familial. » Retenons bien ceci : le petit atelier, c'est le travail de la femme, sinon de l'enfant.

Et ce n'est pas par là seulement que le petit atelier prive le travailleur du repos, du bien-être, des joies domestiques. Les machines des immeubles industriels sont encore mues par la vapeur. Ils sont occupés surtout par des tourneurs, scieurs, polisseurs. Dans ce bruit, cette trépidation, cette poussière, cette odeur, on voit ce que peut être le foyer pour la femme et l'enfant.

Une autre Société, en 1908, a fait aménager rue d'Allemagne « quarante-huit petits logements possédant chacun un atelier clair et spacieux avec force électrique et compteur individuel. L'atelier communique avec le logement, mais donne directement sur le palier et permet ainsi à l'ouvrier d'introduire chez lui le compagnon ou l'apprenti sans le mêler à sa vie de famille. » Et M. R. Georges-Picot, de qui nous citons ces lignes, le demande : La force électrique va-t-elle permettre de sauver les ateliers de famille ?

Eh bien ! non. Il n'est pas désirable que la concentration soit enrayée, et pour l'industrie (hormis celle de Saint-Étienne, de Lyon, ou qui dépend de la mode), et pour la famille, et pour la société.

« Cette évolution qui se dessine aujourd'hui avec une intensité inquiétante, a dit M. Charles Gide, c'est la transformation du métier indépendant, et parfois même la décomposition de la grande fabrique capitaliste en fabrique collective, — car tel est le nom aujourd'hui fameux dont Le Play avait baptisé ce régime industriel. Tantôt le fabricant, ou plutôt le marchand, car c'est alors le véritable nom qu'il doit porter, se borne à acheter à l'artisan ses produits, mais l'artisan perd déjà par là l'attribut qui caractérise le producteur autonome : vendre directement au public. Tantôt le patron fournit aussi la matière première, et l'artisan se trouve alors réduit au rôle de travailleur à façon... Ce qui précipite cette évolution, c'est que le patron y trouve des avantages considérables qui sont : 1° d'échapper à toutes les réglementations légales qui pèsent aujourd'hui sur les fabriques; 2° de n'avoir besoin que de très peu de capitaux et surtout de pouvoir se dispenser du capital le plus gênant, le capital fixe; 3° de pouvoir faire varier la production dans la mesure exacte de la demande, l'augmentant instantanément ou la réduisant à rien; 4° de n'avoir plus à se préoccuper du chômage et des mortes-saisons, des malfaçons et de toutes les fâcheuses éventualités qu'il laisse pour compte à l'ouvrier. »

L'ouvrier n'a donc rien à y gagner, — pas même en indépendance. Par contre le profit particulier du patronat est certain : il reporte une grande partie des frais généraux, ses responsabilités, notamment celles des accidents du travail, sur le façonnier. Il exploite indirectement le travail de la femme et des enfants, travail qui en vient à n'être plus compté. On a dit, il est vrai, et cela fut répété à propos du tâcheronnat dans le bâtiment, qu'on économisait ainsi la matière

première, trop souvent gâchée par la négligence ou le sabotage de l'ouvrier. Mais le sabotage est une des conséquences de la guerre sociale généralisée. On n'atténuera pas ces conséquences en aggravant ou en maintenant les facteurs de l'antagonisme des classes. Tout au plus ces conséquences prendront-elles d'autres formes.

Le patronat ne se justifie que par toutes les responsabilités qu'il assume, une ferme direction effective et l'audace des entreprises que permettent la compétence technique et des capitaux puissants.

..

Encore que la coopération s'applique mieux aux grandes entreprises qu'aux petites, les sociétés coopératives de production, en France du moins, peuvent être considérées comme relevant de la petite industrie. Faute d'organisation, dont le principe essentiel est l'unité, la continuité, la responsabilité et l'indépendance de la direction, les tentatives de coopération dans d'importantes entreprises : Mine aux mineurs, Boulangerie socialiste, Mine de Monthieux, Verrerie ouvrière, etc., ont lamentablement échoué.

Il y a 510 sociétés de production avec plus de 20.000 participants coopérateurs qui produisent par an pour 70 millions de francs environ, soit une moyenne de 138.000 francs par société et de 3.800 francs par sociétaire. Là-dessus il faut prélever d'énormes frais généraux et le salaire de nombreux auxiliaires, ce qui réduit certainement de moitié la part des sociétaires et la ramène au chiffre du revenu ordinaire des ouvriers travaillant pour un patron. M. Ch. Barrat nous fait remarquer, à propos des sociétés de produc-

tion, que « les plus nombreuses sont celles dans l'exercice desquelles la part revenant à la main-d'œuvre et à une certaine habileté professionnelle est le facteur essentiel : ainsi dans l'industrie du bâtiment, l'industrie textile, celle du vêtement, de la toilette, l'industrie des transports et de manutention, etc. ». Surtout l'industrie du bâtiment, qui compte à elle seule 150 associations ouvrières. Et cela s'explique par la préférence dont bénéficient ces associations dans les adjudications des Villes, des Départements et de l'État.

Toute organisation du travail ne vaut que par la plus intense, la plus économique production qu'elle réalise. Ce n'est pas le cas pour les coopératives de production. Et d'abord parce qu'elles relèvent presque toutes, je le répète, de la petite industrie.

Les ouvriers coopérateurs ont été dupes des déclamations révolutionnaires. Ils se sont imaginé qu'il suffisait d'éliminer le patronat pour résoudre le problème social. Or le patronat, dans son ensemble, ne prélève pas plus d'un sixième sur le produit du travail pour la rémunération de son capital, de ses connaissances techniques, de ses risques, de sa surveillance, de sa direction enfin, — toutes choses dont aucune société de production ne se peut passer et qui doivent être d'autant plus rémunérées que l'entreprise paraît moins sûre. La quantité proportionnellement considérable, beaucoup plus que dans les entreprises privées, des coopératives de production qui disparaissent ou font faillite indique assez que cette rémunération est même plus élevée qu'avec l'organisation patronale. J'ai connu une association ouvrière d'ébénistes qui avait commencé par se donner un directeur, un sous-directeur, un dessinateur, un

comptable pour quatre ou cinq ouvriers amateurs. D'ailleurs, malgré les subventions, le prêt sur le legs Rampal, elle ne tarda pas à se dissoudre.

La coopération de production en France, à part quelques rares exceptions, n'est encore qu'une œuvre philanthropique sans portée ou plutôt un des nombreux trucs électoraux de la *Camorra* qui exploite la France. On y retrouve au centre la néfaste franc-maçonnerie. Et voici qui l'indique mieux que les trois points : les coopératives de productions reçoivent de l'État une subvention annuelle de 350.000 francs.

Le mouvement coopératif de production est donc tout artificiel. Il ne s'affirmera vraiment que lorsqu'il abordera la grande industrie sous l'impulsion de la coopération de consommation organisée, et à l'exemple des fabriques des Wholesale anglaises. Et ce sera contre les classes moyennes.



C'est la grande industrie qui, en associant l'intégration à la concentration, constitue le mode le plus parfait de la production industrielle. Et c'est elle qui, malgré les apparences, favorise le mieux la vie de famille quand elle n'emploie pas la femme et l'enfant. Certaines lois sociales, en attendant une restauration suffisante de la famille et de la corporation, peuvent rendre cette odieuse exploitation presque impossible.

Il ne s'agit pas de « faire travailler », comme rabâchent certains philanthropes un peu niais, il s'agit de faire produire, et le plus possible, et surtout les objets nécessaires à tous ou utiles au plus grand nombre. C'est qu'on ne vit pas du travail, mais des résultats du travail, qui peuvent être nuls, médiocres

A NOS LECTEURS, A NOS AMIS

Au 1^{er} janvier prochain, la revue sera transformée. Avec la même périodicité semi-mensuelle, elle aura 80 pages de texte par numéro, au lieu de 32. En outre, le papier, la couverture, l'impression seront notablement améliorés.

La collection formera donc deux volumes de 960 pages chacun, soit 1.920 pages pour l'année, — et le prix de l'abonnement sera porté à SIX FRANCS.

La Coopération des Idées sera mise en vente dans les principales gares et chez les grands libraires de Paris. Le prix du numéro est fixé à 0 FR. 50.

En inaugurant la nouvelle série, nous dirons pourquoi et dans quel esprit nous tentons ce grand effort. Mais nos lecteurs habituels le savent bien, et ils ne peuvent douter de l'utilité pressante de notre entreprise, non plus que de son entier désintéressement. Nous n'ouvrons pas de souscription ; mais on nous aidera efficacement en nous recrutant de nouveaux lecteurs, en abonnant des bibliothèques publiques, syndicats, universités populaires, coopératives, cercles, etc., en nous trouvant des libraires dépositaires pour la vente au numéro et en nous faisant parvenir les adresses des personnes à qui nous pourrions envoyer un numéro spécimen.

Nous rappelons que la rédaction et l'administration de *la Coopération des Idées* sont transférées 6, BOULEVARD DE LA MADÉLEINE, A PARIS.

Et l'on y reçoit :

Pour tout ce qui concerne L'ADMINISTRATION, *tous les jours*, sauf les dimanches et jours fériés, de 8 heures du matin à midi et de 2 à 6 heures du soir ;

Pour LA RÉDACTION, tous les *mercredis*, de 4 à 6 heures du soir ;

Enfin, en réunions amicales, sans invitation spéciale, *tous les dimanches*, de 3 à 6 heures. Les lecteurs, collaborateurs et amis de *la Coopération des Idées* seront toujours les bienvenus.

CROÎTRE OU DISPARAÎTRE

Par GEORGES DEHERME

Un volume in-16 de 280 pages. Prix : 3 fr. 50

PERRIN et C^{ie}, Éditeurs, 35, quai des Grands-Augustins, PARIS

LA CRISE SOCIALE

Par GEORGES DEHERME

(Troisième édition)

Un volume in-16 de 375 pages. Prix. 3 fr. 50

BLOUD et C^{ie}, Éditeurs, 7, rue Saint-Sulpice, Paris

AUGUSTE COMTE ET SON ŒUVRE

LE POSITIVISME

Par GEORGES DEHERME

Un vol. in-16 de 128 pages, avec deux portraits hors texte,

Prix : 2 fr. 50

(GIARD et BRIÈRE, Éditeurs, 16, rue Soufflot. — PARIS)

L'AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE

Action politique. Action économique. Action sociale

Par GEORGES DEHERME

Ouvrage couronné par l'Académie française

et par la Société antiesclavagiste de France

Un volume in-8 de 528 pages. Prix : 6 fr. (franco : 6 fr. 60)

BLOUD et C^{ie}, Éditeurs, 7, place Saint-Sulpice, PARIS

La Démocratie vivante

Par GEORGES DEHERME

Un volume in-8° de 402 pages. Prix : 4 fr. 50 (franco : 5 fr.)

BERNARD GRASSET, Éditeur, 61, rue des Saints-Pères, PARIS
